

N° DEL/2025-089

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

**Séance du 29 septembre 2025****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 23 septembre 2025

PRESENTS (34)

Délégués titulaires (32) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse.

Délégués suppléants (2) : M. LOUCHART Arnaud, M. MALISSARD Jean-Yves.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, M. BARDOT Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme FORYS Claire, M. ZANETTI Fernand.

Pouvoirs (2) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles.

Secrétaire de séance : Mme VITRAC Maryse.

OBJET : Décision Modificative n°1 – Budget SPANC

M. le Président propose de procéder à une décision modificative par virement de crédits entre chapitres considérant que les crédits ouverts au chapitre 11 sont insuffisants :

Décision Modificative n°1 :

Fonctionnement :

Virement de crédits :

	Dépenses	Dépenses
Chapitre 011 Charges à caractère général		+ 15 000 €
Art 604 – Achats d'études, prestations de services Fonction 020 Administration générale		+15 000 €
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	-15 000 €	
Art 6411 – Fonction 020 Administration générale	-15 000 €	
TOTAL	- 15 000 €	+ 15 000 €

Soit :

	Montant avant DM	Montant après DM
Chapitre 011 Charges à caractère général	16 944,10 €	31 944,10 €
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	30 595,00 €	15 595,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise M. le Président à passer les écritures comptables nécessaires à cette décision modificative.

POUR : 36
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 30 septembre 2025**

Le Président,


Charles FERRE
Commune de Lapleau
Mairie Église Morédières



Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26